

Conditions Générales d'Utilisation du service de gestion de rendez-vous par les centres de vaccination

Préambule

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19, les centres de vaccination agréés (Les Utilisateurs) prévus par le décret n° 2021-10 du 7 janvier 2021 auront accès à un service de gestion de rendez-vous médicaux géré par certains des éditeurs de prise de rendez-vous en ligne référencés à l'UGAP (les Editeurs) via des bons de commande réalisés par la direction générale de la santé du Ministère des solidarités et de la santé (la DGS).

Les Utilisateurs accéderont ainsi aux données de rendez-vous des personnes éligibles à la vaccination via l'interface du service de rendez-vous des Editeurs, aux termes d'instructions de la DGS encadrées par un contrat de sous-traitance de données à caractère personnel.

Les présentes conditions générales garantissent, vis-à-vis de la DGS, la conformité de l'utilisation des données par les Utilisateurs à la réglementation en la matière, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi « Informatique et Libertés » modifiée.

Article 1. Objet et acceptation des CGU

Les présentes CGU ont ainsi pour objet de définir les modalités d'accès aux données des rendez-vous de vaccination des personnes éligibles à la vaccination contre la Covid-19 par les Utilisateurs, notamment en ce qui concerne :

- La prise de rendez-vous à destination du grand public ;
- La prise de rendez-vous pour le compte du grand public par les opérateurs des plateformes téléphoniques mis en place ;
- La gestion des agendas de vaccination par les centres de vaccination ;
- Les exports de données statistiques.

Elles peuvent également servir aux Utilisateurs pour gérer la prise de rendez-vous à destination des professionnels de santé.

Elles définissent les droits et les obligations de chacun et constituent un contrat entre la DGS et les Utilisateurs.

L'Utilisateur doit signer les présentes CGU. Leur signature vaut acceptation expresse et sans réserve de celles-ci.

Article 2 : Modalités de mise à disposition des données

Les données relatives à la prise de rendez-vous sont mises à disposition des Utilisateurs à travers un accès à l'interface de la plateforme de l'Editeur.

L'utilisateur se verra ainsi attribuer l'accès aux données lui permettant de consulter les informations liées aux rendez-vous vaccinaux pris par les personnes éligibles, de gérer l'agenda du centre de vaccination et de recevoir les statistiques, ainsi que d'exporter au sein de son propre SI les données liées aux rendez-vous pris.

Article 3 : Obligations relatives à l'utilisation des Données

Chaque Utilisateur est responsable de ses actions sur les données qu'il est amené à connaître. En particulier, l'Utilisateur s'engage à :

- Respecter le cadre d'utilisation des données fixé par les présentes CGU, uniquement pour et pendant la gestion de l'épidémie de COVID-19 ;
- Respecter la confidentialité des Données et ne pas céder ni divulguer à des tiers non autorisés les informations et données à caractère personnel, sous quelque forme que ce soit ;
- Mettre en œuvre les mesures organisationnelles et techniques nécessaires afin de préserver la sécurité des données et notamment de les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la diffusion, l'accès ou communication non autorisés, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite;
- Veiller, d'une manière générale, au respect de l'ensemble des dispositions du RGPD et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Article 4 Fonctionnalités offertes à l'utilisateur

L'Editeur de rendez-vous fournit les fonctionnalités suivantes à l'utilisateur.

➤ Des fonctionnalités liées à la gestion de la vaccination par le centre :

- La gestion des rendez-vous (durées de rendez-vous, etc.) ;
- La gestion des plages horaires et de l'ouverture des plages horaire à la réservation, ainsi que la gestion des absences ;
- La gestion quotidienne des rendez-vous (rendez-vous pris, rendez-vous honorés, plages disponibles, etc.) ;

- La possibilité pour les vaccinateurs d'accéder à son planning, de confirmer la réalisation d'un rendez-vous, d'annuler ou déplacer un rendez-vous, etc.) ;
- Le cas échéant, la gestion de la file d'attente ;
- Le paramétrage des messages et contrôles à destination des patients, paramétrables en fonction des motifs ;
- La capacité de marquer un rendez-vous comme honoré ou non-honoré par le patient ;
- La génération de statistiques élémentaires restreintes au centre (délai médian avant rendez-vous par motifs, taux de non-venue, etc.) ;
- La capacité à exporter au sein de son propre SI les données liées aux rendez-vous pris.

➤ Les fonctionnalités requises en termes d'administration :

- La gestion des informations par centre
 - La gestion des centres (création, suppression des centres et données de base associées) ;
 - La gestion par centre / site des horaires d'ouverture ;
 - La gestion des box/files/lignes de vaccination (plages horaires, motifs, périodicité) ;
 - La gestion des vaccinateurs (professionnels, plages horaires, affectation aux centres/sites).
- L'édition de tableaux de bord/suivi/export de données ;
 - L'export des rendez-vous ouverts et disponibles par centre et date ;
 - L'export des rendez-vous planifiés par centre et date ;
 - L'export des rendez-vous effectués par centre et date ;
 - L'export du nombre d'agendas effectivement en service ;
 - L'accès à des tableaux de bord et suivi opérationnels à la maille centre / site, dans un second temps.

Par ailleurs, dans le strict périmètre de la gestion des rendez-vous de vaccination, l'Utilisateur peut prévoir l'interopérabilité des données entre l'outil de l'Editeur et son système d'information interne propre lorsqu'il en est doté (dossier patient informatisé, agenda propre à l'établissement de santé, etc.). Le traitement qui serait ainsi réalisé par l'utilisateur relève de sa seule responsabilité.

Article 5 : Information et exercice des droits par les personnes concernées par les rendez-vous de vaccination

L'utilisateur mets à disposition des personnes concernées par les rendez-vous de vaccination un document d'information sur leurs droits en application des dispositions du RGPD.

L'utilisateur qui serait saisi par une personne d'une demande relative à l'exercice de l'un de ses droits en application des dispositions du RGPD (accès, rectification, opposition, etc.) s'engage :

- A inviter la personne concernée à adresser sa demande à l'Editeur - si la demande concerne la gestion de son compte.
- A traiter directement la demande en répondant à la personne concernée si la demande concerne les données liées à son rendez-vous vaccinal dans le centre de vaccination géré par l'utilisateur.
- A adresser à la DGS les demandes générales relatives à la protection des données dans le cadre des systèmes d'information liés au Covid-19 à l'adresse rdv-rgpd@sante.gouv.fr.

Article 6. Gestion des incidents de sécurité

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement à la DGS (par voie électronique à l'adresse suivante : rdv-rgpd@sante.gouv.fr) toute faille de sécurité ou violation de données suspectée ou avérée, au plus tard dans l'heure suivant leur découverte ou suspicion, avec identification dans l'objet du préfixe [**Urgent / Signalé - Incident de sécurité**]. Il s'engage en outre à apporter son aide pour la mise en œuvre des mesures de gestion de cette faille ou violation.

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Titre :

Représentant le centre de vaccination (*préciser les coordonnées du centre*)

- Adresse postale
- Adresse électronique du contact administratif.....

Reconnais avoir pris connaissance de l'engagement et en accepter les termes.

Date, signature et cachet (*après paraphe de chacune des pages*)